

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	
Délibération n° 28	Conseil Municipal du Mercredi 05 juin 2019
Direction des Finances	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions budgétaires
<p><b>Le Mercredi 5 Juin deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</b></p>	
<p>Date de convocation : 27/05/2019</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 10</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p>	<p><b>Présents :</b> Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Frédéric CADET, Madame Maryse MAILLART, <b>Adjoints</b>, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, <b>conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir :</b> Monsieur Bagdad GHEZAL à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur KASPRZAK Richard à Monsieur Gérard ANDRE, Madame COUSIN Angélique à Madame Kathy HANQUEZ, Madame Isabelle ROMANCANT à Monsieur le Maire, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Edouard YDEE à Monsieur Francis LEROY, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE.</p>
<p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> Madame Martine GHEZAL</p>	
<p><b>Votants :</b> 32</p>	
<p><b>Secrétaire de séance :</b> Monsieur Sébastien BAILLET</p>	
<p>Objet : Détermination de la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement.</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p>	
Synthèse de la délibération :	Budget principal – Détermination de la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

**Vu** la délibération n°05 du 03 avril 2019 approuvant le budget primitif 2019 du budget principal de la Ville d'Étapes-sur-Mer,

**Vu** la délibération n°2019-71 en date du 14 mars 2019 de la Communauté d'Agglomération des deux Baies en Montreuillois concernant la mise en place des attributions de compensation 2019,

**Considérant** la loi de finances rectificative de 2016 autorisant désormais l'imputation en section d'investissement de la part de l'attribution de compensation correspondant au coût de renouvellement des biens, les coûts de gestion et d'entretien restant imputés en section de fonctionnement, les récentes lois d'organisation territoriale (MAPTAM et NOTRe) ayant considérablement élargie les transferts de compétences et d'équipements des communes aux établissements de coopération intercommunale, l'attribution de compensation est donc désormais davantage représentative de charges de fonctionnement et d'investissement et permet d'être plus respectueux de la structure budgétaire des communes,

**Considérant** que l'attribution de compensation d'investissement étant assimilée à une subvention d'équipement versée, un amortissement doit être effectué selon un rythme défini par le Conseil Municipal l'année de sa perception,

**Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de :**

- fixer la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement sur 1 an
- procéder aux écritures comptables de la dotation aux amortissements dès l'année de versement

**La délibération est adoptée par 32 voix pour.**

Vu pour être affiché le 07/06/2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.



Handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned over the official stamp and the name 'Philippe FAIT'.